

FTI Consulting Canada Inc.

1000, Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4
Canada

Tél. : 514.446.5093
www.fticonsulting.com

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° COUR : 500-11-064451-244

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU DE
COMPROMIS DE:**

MEDXL INC. personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 285 av. Labrosse, Pointe-Claire, QC, H8N 2J8;

-et-

LIEBEL-FLARSHEIM CANADA INC. personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 7500 route Transcanadienne, Pointe-Claire, QC, H9R 5H8;

-et-

9431-0091 QUÉBEC INC. personne morale légalement constituée une place d'affaires au 7500 route Transcanadienne, Pointe-Claire, QC, H9R 5H8;

-et-

9190-2395 QUÉBEC INC. personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 35 rue St. Andrew's Baie-D'Urfé (Québec) H9X 2T9

Débitrices

FTI CONSULTING CANADA INC.

ayant une place d'affaires au 1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 915, Montréal, Québec, H3A 3G4.

Contrôleur

AVIS AUX CRÉANCIERS

Le 26 juillet 2024, MedXL Inc., Liebel-Flarsheim Canada Inc., 9431-0091 Québec inc. et 9190-2395 Québec inc. (collectivement, les «**Débitrices**») ont demandé et obtenu de la Cour supérieure du Québec, Chambre commerciale (la «**Cour**») l'émission d'une ordonnance initiale (l'«**Ordonnance initiale**») en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la «**LACC**»), aux termes de laquelle, notamment, une suspension des procédures (la «**Suspension des procédures**») a été ordonnée à l'égard des Débitrices, et FTI Consulting Canada inc. a été nommé afin de surveiller l'exploitation de l'entreprise et des affaires financières de ces dernières à titre d'officier de la Cour («**FTI**» ou le «**Contrôleur**»).

Une copie de l'Ordonnance initiale de même que des procédures et autres documents déposés dans le cadre des procédures décrites ci-dessus (les «**Procédures sous la LACC**»), incluant le rapport «*pré-dépôt*» de FTI, sont disponibles sur le site Web du Contrôleur à l'adresse suivante : <http://cfcanada.fticonsulting.com/MedXL>.

Soyez avisés qu'en raison de la Suspension des procédures, toutes procédures contre les Débitrices, leurs biens et leurs administrateurs et dirigeants sont suspendues, et aucune telle procédure ne peut être initiée ou continuée sans la permission de la Cour. De plus, il est interdit à toute partie ayant conclu un contrat avec les Débitrices de suspendre ou cesser d'accomplir leurs obligations aux termes de ces contrats en raison de l'insolvabilité des Débitrices, de l'initiation des Procédures sous la LACC par les Débitrices ou du fait que certains montants pourraient leur être dus par les Débitrice à la date de l'Ordonnance initiale (la «**Date effective**»). En fait, à moins d'être permis par l'Ordonnance initiale, tous les montants dus par les Débitrices à leurs créanciers pour la période avant la Date Effective sont suspendus et ne peuvent présentement être payés. Puisqu'aucune procédure relative au dépôt, à la révision et à la détermination de réclamations des créanciers des Débitrices n'a été ordonnée par la Cour, aucun créancier n'est requis de produire une preuve de réclamations à ce stade-ci.

Les Débitrices, avec l'assistance du Contrôleur, entendent reprendre leurs opérations graduellement et mettre en œuvre certaines mesures de restructuration qui leur permettront de maximiser la valeur de leurs entreprises et de leurs actifs, au bénéfice de l'ensemble de leurs créanciers et autres parties prenantes.

Si vous avez des questions concernant les Procédures sous la LACC, veuillez communiquer avec nous au **514-446-5093** ou à medxl@fticonsulting.com en nous laissant votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse courriel.

FTI CONSULTING CANADA INC.
Contrôleur des débitrices désigné par la Cour